

COMMUNE DE WARHEM

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 septembre 2023 en son lieu habituel sous la présidence de son Maire P. BOUTTEMY.

1) Tarifs de location de la salle polyvalente, du restaurant scolaire Espace Jean-Pierre Catry au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire propose une majoration de 5,7 % correspondant à l'inflation glissante sur 12 mois.

Les objets détériorés ou manquants seront remboursés par les utilisateurs suivant le coût au jour du remplacement ainsi que les frais de réparation des dégâts occasionnés.

Pour la vaisselle cassée, manquante etc... une facture sera adressée au locataire. Le tarif sera celui qui est en vigueur chez le fournisseur habituel.

Le Conseil Municipal après délibération,

Adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus

2) Tarif des concessions au cimetière au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de majorer les tarifs des concessions au cimetière au 01/1/2024 de 5,7 %.

Le Conseil Municipal après délibération,

Adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus

3) Renouvellement des baux ruraux au 11 novembre 2023 : M. BENOIT Laurent – M. VERHUSLT François – M. DEBERT Jérôme

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler au profit de MM. BENOIT Laurent, VERHUSLT François, DEBERT Jérôme les baux ruraux pour neuf années à compter du 11 novembre 2023.

DECIDE de revaloriser le fermage pour l'année 2023

DECIDE d'actualiser le fermage annuellement en fonction de l'indice national des fermages (pour 2023 : 116,46).

DECIDE de faire payer la totalité de la taxe des wateringues à l'exploitant.

DECIDE de récupérer 50% de la taxe foncière (Commune, syndicats, Intercommunalité), 50% chambre d'agriculture et GEMAPI et les frais de gestion en totalité.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de réaliser les baux et signer tous actes et pièces nécessaires chez un Notaire. Les frais d'actes et ceux afférents à la rédaction de l'acte authentique de location, seront à la charge du preneur.

Adopté à l'unanimité.

4) Travaux d'effacement et/ou enfouissement des réseaux (électriques, éclairage public, télécom) rue de Rexpoëde et rue des Anciens Combattants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement et/ ou d'enfouissement des réseaux des rues de Rexpoëde et Anciens Combattants. Le montant maximum des travaux est fixé à 278 325,00€ HT.

Les travaux démarreront à partir du blockhaus de la rue de Rexpoëde jusqu'au feux intelligents. La rue des Anciens Combattants est concernée par l'effacement des réseaux France Télécom et la fibre.

Les aménagements de voirie seront réalisés par la CCHF.

Les travaux devraient démarrer vers juillet 2024. Au préalable, une réunion publique sera organisée avec les riverains pour les tenir informés des travaux à réaliser et des contraintes associées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le projet exposé dans présente la délibération

Donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune (40% en € HT pour la BT)
Réseau de distribution publique d'électricité	297 000,00 €	356 400,00 €	118 800,00 €
Réseau télécom numérique	101 925,00 €	122 310,00 €	101 925,00 €
Réseau et matériel éclairage public	57 600,00 €	69 120,00 €	57 600,00 €
TOTAL	456 525,00 €	547 830,00 €	278 325,00 €

Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation de 278 325,00€ sur 5 exercices comptables (maximum 5 ans) ;

Précise que la participation sera budgétée, pour un montant annuel de 55 665 € par an ;

Année	Sommes dues en €
2024	55 665,00 €
2025	55 665,00 €
2026	55 665,00 €
2027	55 665,00 €
2028	55 665,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge.

5) Achat groupé d'énergie avec le SIECF TE FLANDRE (fourniture d'énergie pour les bâtiments publics et l'éclairage public)

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention de groupement de commandes ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6) Modification des statuts du SIECF TE FLANDRE

M. le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, qu'il convient de se prononcer sur la modification statutaire du SIECF TE Flandre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les compétences nouvelles sont :

- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)
- Réseaux de chaleur
- Développement des stations GNV et/ou Bio-GNV
- Développement des stations hydrogène

M. LAURENT Benoît précise qu'il ne voit pas l'intérêt de développer des bornes IRVE en milieu rural

Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 2 abstentions (M. LAURENT Benoît et Mme ANGELE Sonia)

Le Conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire du SIECF TE Flandre, à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les statuts annexés à la présente délibération.

7) Modification du périmètre du SIECF TE FLANDRE – départ de la commune de Les Moères

Le Conseil municipal donne son accord pour le départ de la Commune de Les Moères du SIECF TE Flandre avec effet au 1^{er} janvier 2024.

8) Rapport d'activité 2022 du SIECF TE FLANDRE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 du SIECF.

Ce rapport est consultable sur le site du SIECF (www.siecf.fr).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport d'activité 2022 du SIECF.

9) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 8 juin 2023

Pour rappel, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour objectif principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes et l'E.P.C.I.

Le rapport rendu par la Commission retrace le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI et permet d'éclairer la décision du Conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant de l'attribution de compensation.

Réunie le 8 juin 2023, la C.L.E.C.T. avait pour ordre du jour :

- L'élection du Président et du Vice-président,
- La correction des attributions de compensation afin d'en déduire les charges d'emprunt voirie aujourd'hui caduques pour 8 communes de la CCHF, tel que prévu par le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité approuvé par délibération lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 février 2023,
- La formalisation des modalités d'occupation des bâtiments communaux et la répartition des charges financières pour ce qui concerne des bâtiments occupés par l'Ecole Intercommunale de Musique et l'Office de Tourisme Intercommunal. Il a été ici acté le fait que les compétences EIM et OTI ont été transférées à la CCHF avec une charge financière à zéro, et donc que ce transfert n'avait pas de conséquences sur le montant des Attributions de Compensation.

Le rapport rendu par la C.L.E.C.T a été transmis par le Président de la Commission, puis approuvé par l'organe délibérant de la CCHF, au regard de la délibération n°2023/48 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ledit rapport doit également être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La délibération de chaque Conseil municipal doit être prise, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport par le Président de la CLECT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WARHEM, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER LE CONTENU ET LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T EN DATE DU 8 JUIN 2023**

10) Infos et questions diverses

- **Périschool et accueil de loisirs**

Madame Sophie BULCKAERT informe l'assemblée que les parents ont pu inscrire dès juillet leur enfant à la cantine à partir de la plateforme Mypérischool.

Tout s'est très bien passé et cette nouvelle application facilite le travail des agents.

Monsieur le Maire remercie le personnel communal administratif pour son investissement dans le cadre de la mise en place effective et rapide de cette nouvelle application.

L'accueil de loisirs du mercredi se met en place progressivement.

Pour rappel, le tarif s'applique à la journée, avec la possibilité pour les parents de déposer leur enfant la journée complète, le matin ou l'après-midi.

La CAF ne participe pas financièrement. Pour pouvoir bénéficier une aide de la CAF, il faut construire et rédiger un PEDT.

- **Antenne de téléphonie mobile**

Madame Marie-Agnès SOETE informe l'assemblée que suite à l'accord d'orange pour installer l'antenne, les travaux ont démarré et la date prévisionnelle de mise en service est prévue pour le 22 novembre 2023.

Deux opérateurs devraient être raccordés : Orange et Free.

- **Ferme photovoltaïque**

Madame Marie-Agnès SOETE informe l'assemblée que la préfecture a donné acte le 8 septembre 2023 de la cessation d'activité de l'ancienne décharge à l'exploitant qui est le SIROM.

Le permis de construire a été déposé à la DDTM de DOUAI. Le délai d'instruction peut varier de 12 à 15 mois.

Si toute se passe bien, la ferme photovoltaïque serait opérationnelle début 2026.

- **Rapport 2022 sur les finances de la commune**

Dans son rapport rendu par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur l'état des finances au titre de l'année 2022, il en ressort que les finances sont saines et que la commune a un bon niveau d'autofinancement.

- **Lotissement rue de l'Est**

Madame Francine DEVOS demande s'il y a des personnes intéressées par le futur lotissement. M. le Maire signale qu'il y a de la demande et que c'est Fonci-France qui gère la partie commercialisation.

- **La petite crèche**

Les permis de démolir et de construire ont été déposés et qu'il y a un délai d'instruction de 4 mois.

Grâce aux subventions obtenues, le mobilier, le matériel et l'informatique pourraient être subventionnés. A ce sujet, des discussions sont en cours avec la CCHF qui sera gestionnaire du bâtiment et du personnel pour la partie crèche.

- **Travaux mairie/école**

Une nouvelle demande de subvention sera déposée en 2024 au titre de la DSIL.

- **Banquet des aînés le 1^{er} octobre 2023**

A ce jour, il y a 210 inscrits.

- **Inauguration de l'église le 15 octobre 2023**

L'inauguration de la fin des travaux de l'église se déroulera le dimanche 15 octobre 2023. A 10h30, la messe avec la participation de l'harmonie municipale d'Hondschoote et à 11H30, l'inauguration.

- **Signalétique**

Madame Marie-Agnès SOETE informe l'assemblée que l'entreprise Signaux Girod pose au centre du village des panneaux de signalisation. Les travaux sont en cours et ne sont pas terminés.

- **Maison de M. Philippe CHRISTIAENS au « Korten tap »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Nord doit aménager le carrefour de la RD403-110, mais il est bloqué sur le plan juridique avec l'expropriation d'une parcelle de 110m² qui se trouve sur le tracé du nouveau carrefour.

- **Conteneur jaune de recyclage aux ateliers municipaux**

Monsieur LAURENT Benoît signale que le conteneur jaune de recyclage aux ateliers municipaux est toujours plein.

M. le Maire précise que dès qu'il est plein, le SIROM est prévenu par les services techniques.

Les délégués Eric et Jean-Luc Vandaele remontreront ce souci récurrent au SIROM.

La séance est levée à 21H00

Le Maire,
Pierre BOUTTEMY

